

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 12.02.2009

Date d'impression : 12.02.2009

1 Désignation du produit, de la préparation et de la société

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit **3-Methacryloxypropyltriméthoxysilane**

Code du produit A17714
L16538

Producteur/fournisseur : Alfa Aesar GmbH & Co.KG
Zeppelinstrasse 7
D-76185 Karlsruhe / Germany

E-mail: gcat@matthey.com
www.alfa-chemcat.com

Service chargé des renseignements : Département sécurité du produit
Renseignements en cas d'urgence : Gifnotruf Universität Mainz / Poison Information Center Mainz
www.giftinfo.uni-mainz.de Telefon: +49(0)6131/19240

2 Identification des dangers

Principaux dangers:



Xi Irritant

Indications particulières sur le danger pour

l'homme et l'environnement:

Système de classification :

HMIS-ratings (gamme 0-4)

(Hazardous Materials Identification System)

HEALTH	1
FIRE	2
REACTIVITY	1

Santé (effets aigus) = 1

Inflammabilité = 2

Réactivité = 1



Attention

3.2/2 - Provoque une irritation cutanée.

3.3/2A - Provoque une sévère irritation des yeux.

3.8/3 - Peut irriter les voies respiratoires.

Attention

2.6/4 - Liquide combustible.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

Se laver soigneusement après manipulation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Traitement spécifique (voir étiquette).

En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Éléments d'étiquetage SGH

Prévention:

Intervention:

Stockage:

Élimination:

3 Composition/informations sur les composants

Nom chimique usuel (ou nom générique)

Désignation (No. CAS)

3-Methacryloxypropyltriméthoxysilane
(CAS# 2530-85-0): 100%

Code(s) d'identification

No. EINECS :

209-785-8

Impuretés et adjuvants de stabilisation:

4-méthoxyphénol

4 Premiers secours

après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après contact avec la peau :

Demander immédiatement conseil à un médecin

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux :

Demander immédiatement conseil à un médecin

après ingestion :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

Demander immédiatement conseil à un médecin

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxyde de silicone

Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante

Mesures pour la protection de

l'environnement :

Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale

réglementaire.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Récueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel,

sciure).

Assurer une aération suffisante.

Indications complémentaires :

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

F

(suite page 2)

Nom du produit 3-Methacryloxypropyltriméthoxysilane

(suite de la page 1)

7 Manipulation et stockage

Manipulation :	
Précautions à prendre pour la manipulation :	Tenir les emballages hermétiquement fermés Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Préventions des incendies et des explosions :	Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Stockage :	
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :	Aucune exigence particulière.
Indications concernant le stockage commun :	Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
Autres indications sur les conditions de stockage :	Tenir les emballages hermétiquement fermés Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

8 Contrôle de l'expositon/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :	Hotte de laboratoire fonctionnant correctement, conçue pour les produits chimiques dangereux, et ayant une vitesse moyenne d'aspiration de 33 mètres par minute.
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :	néant
Indications complémentaires :	Aucune donnée
Equipement de protection individuel :	
Mesures générales de protection et d'hygiène :	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau Protection respiratoire en cas de fortes concentrations Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage. Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Gants étanches
Protection respiratoire :	non déterminé
Protection des mains :	Lunettes de protection.
Matériau des gants	Protection du visage
Temps de pénétration du matériau des gants	Vêtements de travail protecteurs.
Protection des yeux :	
Protection du corps :	

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.	
Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	non déterminé
Modification d'état	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	190°C
Température et début de la sublimation :	non déterminé
Point d'éclair :	92°C
Température d'inflammation :	Non déterminé
Température de décomposition :	Non déterminé
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosivité :	
inférieure :	Non déterminé
supérieure :	Non déterminé
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité à 20°C:	1,045 g/cm ³

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / conditions à éviter :	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulations conformes.
Substances à éviter :	Agents d'oxydation
Réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue
Produits de décomposition dangereux :	Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone Oxyde de silicone

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral	LD50	22600 µL/kg (rat)
Dermique	LD50	>20 mL/kg (rbt)
Effet d'irritation de la peau	mild	500 mg/24H (rbt)
Effet d'irritation des yeux	mild	500 mg/24H (rbt)

Effet primaire d'irritation de la peau :	Irrite la peau et les muqueuses.
des yeux :	Effet d'irritation.
Sensibilisation :	Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires :

D'après ce que nous savons, la toxicité aiguë et chronique de cette substance n'est pas complètement connue. Aucune donnée de classification disponible concernant les propriétés cancérogènes de cette matière de la part de EPA, IARC, NTP, OSHA et ACGIH.

F

(suite page 3)

Nom du produit 3-Methacryloxypropyltriméthoxysilane

(suite de la page 2)

12 Informations écologiques

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

13 Considérations relatives à l'élimination

**Produit :
Recommandation :**

Consulter les réglementations d'État, locales ou nationales pour une élimination appropriée.
Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

**Emballages non nettoyés :
Recommandation :**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Prescriptions de transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :
Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :

Aucun(e)

Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :
Classe IMDG/GGVmer :

Aucun(e)

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :
Classe ICAO/IATA :

Aucun(e)

Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xi Irritant

Phrases R :

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Phrases S :

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Prescriptions nationales :

Indications sur les restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
Pour l'utilisation: seulement par des personnes techniquement qualifiées.

Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

16 Autres données

Les employeurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

Service établissant la fiche technique :

Département pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement

Contact :

Paul V. Connolly

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent